

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-133

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 53**Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En ciblant l'exonération de cotisation notamment des allocations familiales, le gouvernement établit une hiérarchie entre les entreprises employant des pères ou des mères de familles. Ce n'est pas une méthode acceptable.